

## Remarques

### 1. TRANSPORT

Les lieux d'embarquement et l'itinéraire seront déterminés en fonction des inscriptions.

### 2. COURS DE SKI

Ils seront assurés par les moniteurs belges en collaboration avec les écoles de ski locales.

### 3. DESISTEMENT

Il est demandé aux parents de bien vouloir confirmer par écrit à «SCES» toute résiliation afin de protéger leur droit à un REMBOURSEMENT EVENTUEL.

### 4. En cas de maladie pendant le séjour

Les dépenses résultant de maladie sont à charge des parents. Ni «SCES», ni sa compagnie d'assurances n'interviendront. Il advient fréquemment que «SCES» règle les frais de médecin et de médicaments au Centre de vacances : de même que pour les accidents, ces montants seront récupérés auprès des parents qui recevront, en retour, les documents du médecin et du pharmacien, à présenter à leur mutuelle.

### 5. En cas d'accident pendant le séjour

Les frais découlant d'un accident seront remboursés intégralement aux parents, une partie par la mutuelle (la mutuelle des parents en Belgique ou celle à laquelle le Chef de Centre à l'étranger se sera adressé) et le solde par la compagnie d'assurances. Les sommes avancées par «SCES» seront récupérées auprès des parents qui recevront, en retour, les documents du médecin et du pharmacien, à présenter à leur mutuelle et à la compagnie d'assurances.

En dehors des stages d'hiver, «SCES» propose également des stages pendant les vacances de Pâques et d'été : parmi les activités habituelles, l'apprentissage et le perfectionnement en langues étrangères, la découverte d'autres espaces et environnements naturels et culturels, la pratique délassante de sports d'extérieur. Bref, de quoi occuper de manière enrichissante le temps des loisirs !

Les activités de «SCES» sont couvertes en responsabilité professionnelle auprès d'ETHIAS  
rue des Croisiers 24 - à 4000 LIEGE (pol. n° 45044351).

#### MODIFICATIONS DU PROGRAMME

Le programme, établi de bonne foi, sur base des informations disponibles avant impression, pourra être modifié sur place par les responsables en fonction des impératifs du moment.

DROIT A L'IMAGE Sauf opposition explicite de leur part, les parents du participant et/ou le participant majeur autorise(nt) «SCES» à faire usage à des fins promotionnelles (sites et publications) des photos éventuelles prises par ses responsables dans le cadre des activités organisées en cours de séjour.

«SCES» asbl  
Bd Léopold II, 44 – Bureau 2C138  
1080 BRUXELLES  
Tél. : 02/219.19.50  
Site : [www.sces.be](http://www.sces.be)  
Courriel : [info@sces.be](mailto:info@sces.be)

**SCES**  WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT  
**ASBL**

# SCES

Sport - Culture - Ecole - Solidarité asbl



**STAGE  
DE SKI/SURF**

# Noël/Pâques

Lanslevillard (France)

**Congé d'hiver et de printemps (pour les 10-18 ans)**

**Prix : 480 euros**

Vous emportez votre matériel de ski  
= Réduction de 50 euros

Intervention possible de votre mutuelle !  
(Prière de joindre, au dossier du stage, le document de la mutuelle complété ainsi qu'un enveloppe timbrée à votre nom.)

LANSLLEVILLARD (station de VAL CENIS), est situé en HAUTE-MAURIENNE aux portes du Parc National de la VANOISE. Le domaine skiable (1.300-2.800 m) offre 125 km de pistes, 2 télécabines, 13 téléskis et 13 télésièges pour la pratique du ski alpin et du surf (initiation et perfectionnement). Sans oublier un snowpark, une piste de luge et 200 enneigeurs. Le domaine est relié avec TERMIGNON (35 km de pistes en plus). Logement en chalet (chambres de 4 et 6 lits).

HOUSSE DE COUETTE A EMPORTER.  
Nos prix comprennent :

- \* le voyage aller-retour en autocar avec 2 chauffeurs (trajet de nuit)
- \* le logement et la pension complète
- \* l'accès aux activités sportives et éducatives normalement prévues (cours de ski à raison de 4 heures par jour pendant 7 jours)
- \* l'assurance ETHIAS-Assistance
- \* l'abonnement aux remontées mécaniques et la location du matériel (casque inclus)

# Carnaval

Chatel (France)

**Congé de détente (pour les 10-18 ans)**

**Prix : 570 euros**

Vous emportez votre matériel de ski  
= Réduction de 50 euros

Intervention possible de votre mutuelle !  
(Prière de joindre, au dossier du stage, le document de la mutuelle complété ainsi qu'un enveloppe timbrée à votre nom.)

CHATEL, village savoyard typique, situé dans la Vallée d'ABONDANCE à deux pas de la SUISSE, bénéficie d'un enneigement de grande qualité et d'un ensoleillement généreux. Reliée directement à AVORIAZ, la station de CHATEL fait partie du vaste domaine skiable des PORTES DU SOLEIL (1.000- 2.460 m) proposant au total 600 km de pistes et plus de 200 remontées mécaniques pour la pratique du ski alpin et du surf (initiation et perfectionnement). Logement en chalet (chambres de 3 à 6 lits).

Nos prix ne comprennent pas :

- \* l'assurance bagages et objets personnels
- \* les activités facultatives (patinoire, cinéma)
- \* les boissons en dehors de celles normalement servies aux repas
- \* les collations lors du voyage aller vers les Centres

## Nos conditions générales

1. Les séjours sont réservés aux élèves et étudiants fréquentant les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur non universitaire dont le Pouvoir Organisateur est la Fédération Wallonie-Bruxelles.
2. Les inscriptions seront acceptées à concurrence du nombre de places disponibles.
3. Les frais d'inscription sont à régler comme suit :  
Acompte à l'inscription : 150 euros  
Solde : 3 semaines au plus tard AVANT LE DEBUT DU SÉJOUR.  
Ces montants sont à verser directement à «SCES» au compte BELFIUS n° BE26 0682 1403 0729 avec mention du nom du participant !
4. Le dossier médical doit être complété 3 semaines AVANT LE DEBUT DU SÉJOUR.
5. En cas de désistement  
a) jusqu'à la veille du départ : une retenue égale à l'acompte sera effectuée SAUF si un remplaçant est trouvé, provenant ou non de l'école fréquentée par le stagiaire qui se désiste ;  
b) une retenue de 100% sera effectuée :  
\* pour la personne qui, sans prévenir, ne se présente pas au départ ;  
\* pour un désistement en cours de séjour ;  
\* en cas de renvoi du Centre pour un motif disciplinaire grave.
6. Note : Les participants majeurs inscrits à un Centre «SCES» s'engagent à respecter les règles de vie commune et l'autorité des responsables.